

DEPARTEMENT DE
L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

2021-008

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

SMICTOM DE L'OUEST AUDOIS

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

DOMAINE :

Ressources Humaines

Séance du Comité Syndical du 17 mars 2021 à 18 heures 00

SOUS-DOMAINE :

Ressources Humaines

L'an deux mille vingt et un et les dix-sept mars à dix-huit heures

OBJET :

Le Comité Syndical du SMICTOM de l'Ouest Audois

Déclaration poste
vacant

Légalement convoqué s'est rassemblé à la Halle aux Grains de
Castelnaudary,
15 place de la République 11400 Castelnaudary.

Le nombre de
conseillers en service
est de 40

Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER.

Présents :

Rendue exécutoire

ANDRIEU Francis, ANTOINE Hervé, ASENSIO Brice, AVERSENG Jean-Luc,
BACHARAN Max, BOUSQUET Sébastien, BRUNEL Christophe, CAU Marie-
Paule, COSTE Gilbert, DANJOU Jacques, DEMANGEOT François, DEUMIER
Jean-Marc, FABRE Jocelyne, FRONT Gérard, GREFFIER Philippe,
HENNEBELLE Jean-Luc, LAMARQUE Gérard, OURLIAC Christian,
OURLIAC Jean-François, PELISSIER Alain, PECH Bernard, QUAGLIERI
Jean-Pierre, PEYRAS Benjamin, POUSSIER Grégory, PRADEL Christophe,
ROSALIE Eric,

Convocation du
Comité en date du :

12 février 2021

Absents remplacés :

Affichage en date du :

12 février 2021

FABRE Danielle remplacée par CUBERLI Henri.

MAERTEN Didier remplacé par KOPF Fabrice.

Absents excusés :

Date du comité
syndical :

17 Mars 2021

ALRIC Didier, BATIGNE Robert, BAURES Jean-Louis, CAZENAVE Serge,
DU FAYET DE LA TOUR Eric, LEMOINE Cédric, PAINCO Paul, PUJOL
Michel, VIDAL Pierre, VIOLA André, PASSEMAR Aurélien, SOLER Floréal.

Délibération n°
2021008

Secrétaire de séance :

OURLIAC Christian

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-3
Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs,

Monsieur le président expose, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité de garder le poste de rédacteur vacant.

LE COMITE SYNDICAL
Où l'exposé du Président
Après en avoir délibéré

Voix pour : 28

Voix contre : 0

Abstention : 0

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Fendeille, le 18 mars 2021

Le Président,

Philippe GREFFIER



PRÉFECTURE DE L'AUDE
SERVICE DU COURRIER

16 AVR. 2021

11836 CARCASSONNE CEDEX 9